

28 juin 2013 - n° 13
130043

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE ET AU CONSEIL GENERAL POUR DES TRAVAUX SUR LA STATION DE NEUTRALISATION DES TROIS FAUTEUILS, LIES AU REMPLACEMENT DE LA NEUTRALITE PAR DU CALCAIRE TERRESTRE

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges utilise aujourd'hui du calcaire marin extrait de l'île des Glénans pour traiter ses eaux de source, naturellement agressives et corrosives. Cela concerne les cinq stations de neutralisation de la ville, et plus généralement 230 installations sur l'ensemble du département. Le 6 novembre 2007, le Préfet du Finistère a planifié par arrêté une cessation progressive des extractions de neutralite, dans un but de préservation de ce site classé. Les extractions ont donc été stoppées depuis avril 2010.

Depuis, les différents services de l'Etat dans ce domaine étudient le produit le plus à même de remplacer le calcaire marin. Ainsi la Direction Départementale des Territoires, en lien avec la Mission Inter-Services de l'Eau, a réalisé une étude de reconversion des stations de neutralisation vosgiennes. Le but était de définir le type de produit de substitution le mieux adapté à chaque station et d'évaluer les coûts de transformation. Pour cela les données de l'Agence Régionale de Santé ont été utilisées.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges dispose aujourd'hui des conclusions de cette étude, pour les cinq stations de la ville. Le coût global de reconversion est estimé à 708 815 € HT.

Le Conseil Général des Vosges ainsi que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse peuvent accompagner la Ville dans ces travaux. Le Conseil Municipal, en date du 04 mars 2011, a sollicité les subventions les plus élevées possibles auprès de ces deux organismes pour les réalisations de ces travaux d'investissements pour quatre stations de neutralisation, une demande annuelle devant être réalisé pour chaque phase de travaux.

Deux phases de travaux ont été entreprises en 2012 et 2013 pour les travaux portant sur :

- les stations de neutralisation du Concours et de Robache pour un total de 214 735,41 € HT (l'estimation était de 264 390 € HT),
- les stations de neutralisation de la Bolle et de Dijon pour un total de 234 025 € HT.

Il reste donc à réaliser la 3ème phase des travaux portant sur la station de neutralisation des Trois Fauteuils, pour un montant estimé à 210 400 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

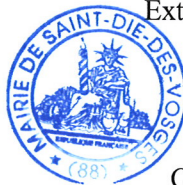
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les réalisations des travaux d'investissement liés au remplacement de la neutralite par du calcaire terrestre sur la station de neutralisation des Trois Fauteuils,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

(1 absent au moment du vote : C.PIERRET)



Extrait certifié conforme

Le Maire,


Christian PIERRÉT

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.
